



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction départementale de la protection des populations

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux

Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin,

- Vu le code rural notamment ses articles L 211-11 et L 211-14-1,
- Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Vu le décret n°2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L 211-14-1 du code rural,
- Vu l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Claude Le Quéré, directeur départemental adjoint de la protection des populations,
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2010 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,

Considérant la demande d'inscription faite le 4 février 2011 par le Dr ARPENTINIER Eric, Clinique vétérinaire, Z.C de la Werb 67240 OBERHOFFEN S/MODER,

Considérant la nécessité d'établir une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations,

Arrête

Article 1 :

La liste des vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux en vertu de l'article L 211-14-1 du code rural, et reprise à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007 ci-dessus référencé est modifiée en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification en formant un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la paix

Article 3 :

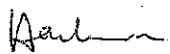
L'arrêté préfectoral du 8 juin 2010 relatif à la mise en place d'une liste de vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale des chiens dangereux est abrogé

Article 4 :

MM le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, le directeur départemental de la protection des populations du Bas-Rhin, le commandant du groupement de gendarmerie départemental du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Strasbourg, le 4 février 2011

Pour le Préfet et par délégation,
P/Le directeur départemental de la protection des populations
L'adjointe du Chef de service


Dr Héléne HARTMANN



**Liste des vétérinaires habilités à l'évaluation comportementale d'un chien
en vertu de l'article L. 211-14-1 du code rural**

arrêté du 4 février 2011

Nom	Adresse	Téléphone	Titre ou diplôme reconnu par l'ordre des vétérinaires
ANTONOT Alexis	Clinique Vétérinaire du Ried 1a route d'Andolsheim 68320 BISCHWIHR	03 89 49 14 62	
ARPEINIER Eric	Clinique Vétérinaire Z C WERB 13 rue du Commerce 67240 OBERHOFFEN SUR MODER	03 88 53 90 13	
BLOCH Hervé	Clinique Vétérinaire du Vieux Schiltigheim 37 rue Principale 67300 SCHILTIGHEIM	03 88 33 58 51	
BORROU Claire	Clinique Vétérinaire du Château Fiat 2 rue du Canal 67500 HAGUENAU	03 88 07 17 47	CEAV de Médecine Interne – DEA de Neurobiologie et Biologie du comportement –CES de pharmacologie cardiaque et rénale
BRABANTS-COPPENS Catherine	Clinique Vétérinaire 5 rue Murner 67210 OBERNAI	03 88 47 02 02	
CHAUVET Bertrand	Clinique Vétérinaire Etoile 154 route du Polygone 67100 STRASBOURG	03 88 41 04 04	
DRESSE Astrid	Clinique Vétérinaire du Docteur Lambert Z.A. Le Chimp 67130 SCHIRMECK	03 88 97 07 24	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 19-11-2008
DUBOIS Martin	211 route de Schirmeck 67200 STRASBOURG	03 88 28 24 08	
EDEL Jean-Yves	Clinique Vétérinaire de l'Outre-Forêt 144 A route de Hatten 67690 RITTERSHOFFEN	03 88 80 03 87	
FORGET Dominique	Cabinet Vétérinaire 13b, route de Bernardswiller 67210 OBERNAI	03 88 95 32 67	
FOUGEREAU Yan	Clinique Vétérinaire SELARL Fougereau-Schwartz 30 route de Schweighouse 67500 HAGUENAU	03 88 73 52 20	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 24-10-2001
Dr GOYAULT Mathieu	Clinique Vétérinaire 3 chemin du Cuivre 67200 STRASBOURG	03 88 29 10 56	
GUILLEMOT Louis-Philippe	SELARL Cabinet Vétérinaire 3, rue du 23 novembre 57370 PHALSBOURG	03 87 24 49 87	
KNECHT Marielle	Clinique Vétérinaire 17 rue du Haut-Koenigsbourg 67220 VILLE	03 88 58 97 98	
MACHOLT Vincent	Clinique Vétérinaire 36 rue de la Moder 67330 OBERMODERN	03 88 90 81 07	
MAURIES Jean-Pierre	Clinique Vétérinaire du Neudorf 8 rue de Benfeld 67100 STRASBOURG	03 88 34 53 61	Diplôme de vétérinaire comportementaliste des ENV du 4-06-2003
MENS François	Clinique Vétérinaire du Château Fiat 2, rue du Canal 67500 HAGUENAU	03 88 07 17 47	
SCHEUER Jean-Georges	Clinique Vétérinaire 36 rue de la Moder 67330 OBERMODERN	03 88 90 81 07	
TROCH Ginette	Clinique Vétérinaire 31 rue des Vosges 67430 DIEMERINGEN	03 88 00 62 62	
VOVAN Luc	Clinique Vétérinaire Zac du Zornhoff 4 rue Gustave Goldenberg 67700 SAVERNE	03 88 91 22 12	
VROMMAN Baudouin	SELARL des Vétérinaires Thiriet Hoerner Messin Vromman, Gratius 10 rue Saint Jacques 57670 INSMING	03 87 01 19 19	